

FRANCE :

CATHEDRALE OF NOTRE-DAME,

REIMS (N° 601)

601-Scr-1998fr.pdf

Original : anglais

Rapport de mission : projet de médiathèque à Reims

(co 1998)

Sherban Cantacuzino, CBE, FSA, D. Univ (York),
140 Iffley Road,
Londres, W6 0PE

La proposition de la ville de Reims, à savoir construire une médiathèque sur le parvis de la cathédrale, site inscrit au Patrimoine mondial depuis 1991, a soulevé des inquiétudes quant à la juxtaposition d'une structure contemporaine d'acier et de verre à la façade occidentale de cette cathédrale gothique, et quant à la manière dont une telle structure pourrait s'insérer dans le paysage urbain existant. L'architecte du projet, Jean-Paul Viguier, a privilégié, dans le choix de son échelle et de ses proportions, une inspiration tirée de la cathédrale (des travées de 8,3 mètres de large) plutôt que des bâtiments existants du bloc urbain dans lequel la médiathèque doit s'intégrer.

Reims a été en grande partie détruite au cours de la première guerre mondiale mais la reconstruction a respecté la plupart de l'ancien tracé des rues. Immédiatement à l'ouest de la cathédrale, la majorité des rues ont été élargies, et les pâtés de maisons ont donc perdu en taille. Dans le même temps, le parvis de la cathédrale a été considérablement agrandi par la construction d'un Palais de Justice relativement compact là où s'élevait jadis le grand Hôtel-Dieu au nord, et par la reconstruction, à une échelle plus réduite, du pâté de maisons du sud. Ainsi, les deux pâtés de maisons de la rue Rockefeller, dont l'un forme le site de la médiathèque, sont totalement exposés à la cathédrale. Il est toutefois intéressant de remarquer que le parvis de la cathédrale donne traditionnellement sur l'actuelle rue Rockefeller, s'étendant même sur la rue Saint-Denis (actuelle rue Chanzy) et l'abbaye de Saint-Denis, dont la démolition à la Révolution a rendu possible la construction de la rue Libergier et la création d'un nouvel axe centré sur la grande façade occidentale de la cathédrale.

C'est du parvis de la cathédrale, des escaliers menant à la porte ouest de celle-ci et du toit surplombant la façade occidentale, auquel le public a accès, que la relation entre la nouvelle médiathèque et la cathédrale sera le mieux perçue. Mais elle sera également évidente lors d'une approche de la cathédrale par la rue Rockefeller, les rues des Fuseliers et de Tronsson-Ducoudray, et tout particulièrement par la rue Robert de Coucy, qui longe la façade nord de la cathédrale et qui attirera les piétons, du fait de sa fermeture récente à la circulation.

La médiathèque s'élève sur la partie nord du pâté de maisons délimité par les rues Rockefeller, Chanzy, des Tourelles et des Fuseliers. À l'angle des rues Rockefeller et Chanzy se dresse l'Hôtel de Police, édifice néoclassique doté d'une série géante de pilastres ioniques au-dessus d'un podium de plain pied, et conçu en 1923 comme un bloc d'appartements par l'architecte Jean Walter, plus connu pour les hôpitaux et facultés de médecine qu'il a

construits en France et à l'étranger. L'angle et les extrémités sont soulignés par un rustilage et une légère projection vers l'avant, l'angle étant également biseauté et se composant de trois travées dotées d'arches au rez-de-chaussée. Au dessus de la corniche se trouve un toit à double mansarde, avec deux niveaux de lucarnes et de hautes cheminées. Le pignon qui fait face à la cathédrale est le vestige, par ailleurs très laid, d'un travail inachevé, qui était certainement destiné à continuer sur la même hauteur et dans le même style jusqu'à l'angle des rues Rockefeller et des Fuseliers, comme cela a été fait de l'autre côté de la rue Rockefeller, entre les rues Chanzy et Tronsson-Ducoudray (la résidence des Sacres et le bloc d'appartements adjacents), ce qui aboutit à un paysage urbain cohérent d'un côté de la rue. Au lieu de cela, un café s'élevant à peine sur les deux tiers de la hauteur de l'Hôtel de Police a été construit, et doit maintenant être démoli pour laisser place, avec le site vide adjacent situé dans la rue des Fuseliers, à la plus grande partie du site de la médiathèque.

Le concours architectural portant sur la médiathèque a offert aux participants le choix entre la démolition et l'adaptation de l'Hôtel de Police. Jean-Paul Viguier a choisi de n'en conserver que les façades et, dans la rue Rockefeller, seules quatre des six travées de la façade, sans reconstruire totalement la partie saillante rustiquée qui termine les travées d'extrémité, pourtant nécessaire et sans laquelle les façades sont incomplètes. Il est possible que cette mesure arbitraire soit délibérée, et vise à aider à combiner l'ancien bâtiment au nouveau en affaiblissant l'intégrité et l'identité propre de l'ancienne façade mais, dans ce cas, pourquoi le garder ? Il serait sans aucun doute préférable, et de beaucoup, de concevoir un nouveau bâtiment sur le site tout entier et, sans recourir au pastiche ou même à l'utilisation des matériaux traditionnels, de reprendre le volume, l'échelle et le rythme des bâtiments du côté opposé de la rue Rockefeller, pour donner naissance à un paysage urbain équilibré et cohérent.

Cette opinion, selon laquelle il aurait été préférable de construire un nouveau bâtiment sur le site entier, est encore étayée par un fait majeur : le caractère d'un quartier ne dépend pas simplement des façades des rues mais de l'intégrité de ses édifices et de la contribution qu'ils apportent aux dimensions de l'ensemble. Non seulement l'intérieur de l'Hôtel de Police doit être transformé, mais son toit à double mansarde doit être remplacé par un toit plat au même niveau que le toit plat du nouvel édifice, soit presque 2,50 m plus bas que le sommet des bâtiments situés de l'autre côté de la rue. La différence en hauteur et en volume aura forcément pour conséquence de déséquilibrer le paysage urbain.

Le nouvel édifice s'élèvera à l'angle des rues Rockefeller et des Fuseliers, l'entrée principale étant discrètement encastrée dans la rue des Fuseliers, face au grand triple porche de la cathédrale. Sa conception est doctrinaire, dans la mesure où elle conviendrait mieux à un bâtiment isolé qu'à un édifice censé s'adapter à la configuration irrégulière du bloc existant. Carré parfait au plan, fait de 16 travées (4 sur 4), le bâtiment possède une structure d'acier apparente faite de colonnes et de poutres, mais avec des angles en porte-à-faux et des poteaux d'angle omis. Comme un seul angle est apparent, l'effet général est très limité, même s'il peut dans une moindre mesure s'apprécier de l'endroit où l'édifice bute sur les structures adjacentes des rues Rockefeller et des Fuseliers. L'effet de l'angle et des extrémités en porte-à-faux est souligné par le vitrage en retrait qui laisse la rangée extérieure de colonnes s'élever seule, excepté au niveau du rez-de-chaussée, où un mur plus dense alternant pierre et verre se projette en avant et bute sur les colonnes.

Pour faire du plan de son édifice un carré parfait, l'architecte a aplani une irrégularité de la ligne de l'édifice, en créant un angle droit au coin des rues Rockefeller et des Fuseliers, et en altérant ainsi le tracé de la rue des Fuseliers, qui ne sera plus alignée sur la rue qui la continue, la rue Tronsson-Ducoudray. L'effet sera quelque peu perturbant et résulte bien entendu de cette approche doctrinaire déjà mentionnée. Il convient toutefois de dire en faveur de la conception que le coin biseauté, qui semble avoir été exigé pour tous les pâtés de maisons de Reims, est rappelé dans l'angle en porte-à-faux et le serait plus encore si l'entrée de la médiathèque s'y trouvait.

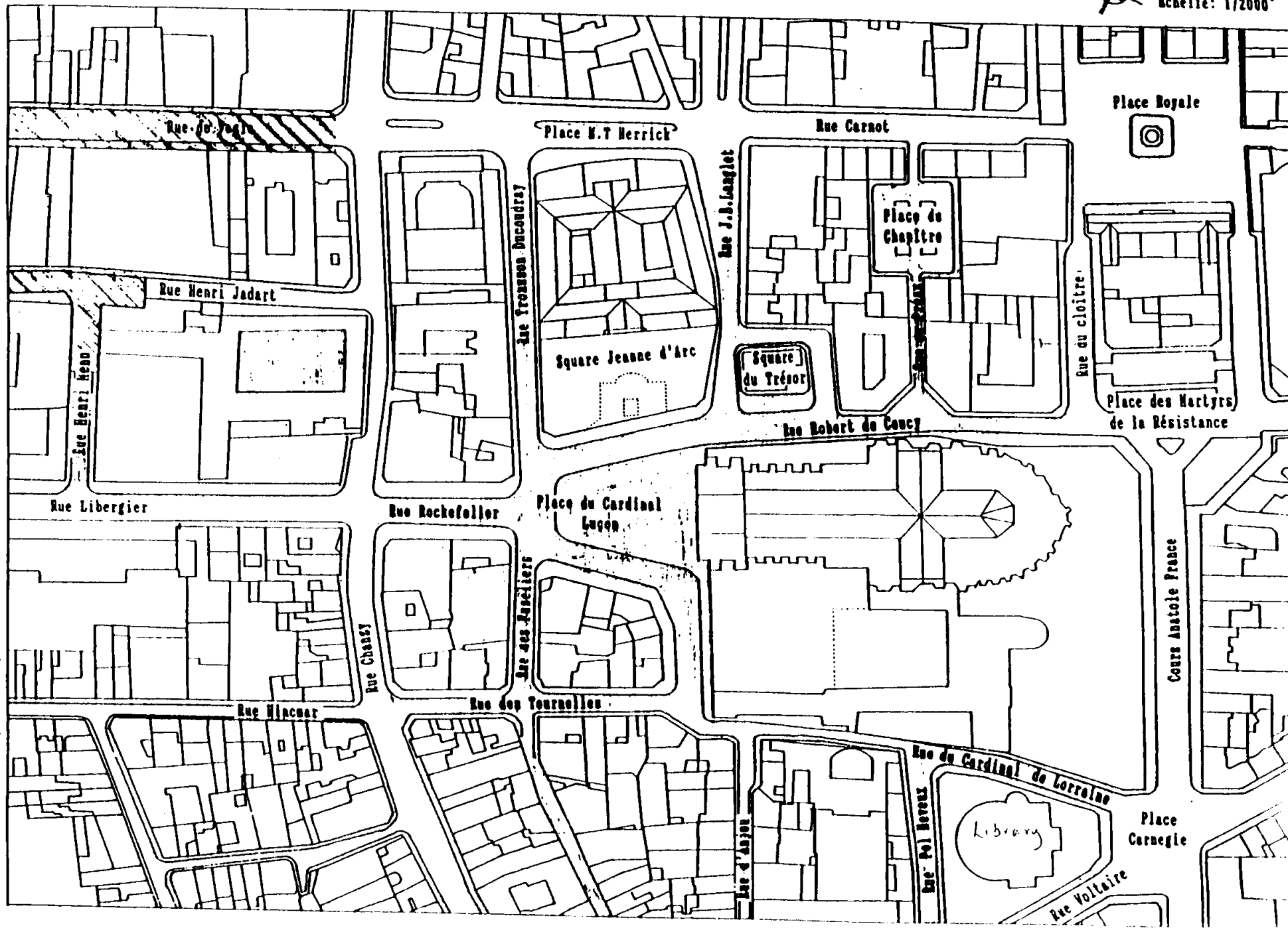
En conclusion, il semble que la décision de ne conserver que les façades de l'Hôtel de Police soit fondée sur une erreur de jugement. Il aurait sans aucun doute été possible de conserver ce bâtiment dans son intégralité (cela s'est déjà vu pour de nombreux édifices plus anciens et en plus mauvais état), et l'un des principaux motifs de la démolition du toit, le pignon disgracieux en face de la cathédrale, est invalide : en effet, ce pignon aurait largement été occulté par la nouvelle médiathèque. Une étude d'impact aurait clarifié ce point et beaucoup d'autres problèmes visuels résultant du développement proposé.

Il aurait été préférable de démolir l'Hôtel de Police et d'ériger sur le site tout entier un seul nouvel édifice visant à créer, par sa forme, son échelle et son rythme, un équilibre avec les bâtiments opposés, et une relation plus cohérente avec les résidences particulières adjacentes

des rues Chanzy, des Fuseliers et des Tourelles, qui sont toutes bien entretenues et dont il est peu probable qu'elles soient modifiées dans un futur proche.

L'échelle du bâtiment proposé est trop grande, et sa hauteur et sa forme ne créeront pas un paysage urbain équilibré. Il n'est pas fait objection aux colonnes d'acier ou au verre : l'effet d'un matériau ne dépend que de l'usage qui en est fait. Ici, l'espacement des colonnes a entraîné une échelle monumentale, totalement hors de propos par rapport à l'environnement immédiat de l'édifice, et qui devrait très probablement produire contraste excessif et discordance plutôt qu'harmonie. Les stores de bois fixes dotés de ventelles réglables, par ailleurs, apparaissent comme une gestion bien adéquate des façades en verre de la bibliothèque, au nord et à l'est.

Enfin, il semble important de souligner que ce rapport, de même que bien d'autres, n'aurait certainement pas eu de raison d'être si une zone tampon appropriée avait été créée autour du site du Patrimoine mondial que représentent la cathédrale, le Palais du Tau et l'abbaye de Saint-Rémy, et s'il y avait eu des plans de gestion pour ces monuments et leur environnement. Il est vrai que le site de la médiathèque tombe dans la zone de protection qui entoure sur 500 mètres les monuments historiques français ; cependant, 500 mètres est un chiffre arbitraire, alors qu'une zone tampon est normalement conçue sur mesure, en fonction de chaque cas ; elle est normalement très souple et offre ainsi une forme de protection plus sûre. La zone tampon, comme le plan de gestion, est un instrument utile et fait office de garde-fou pour l'autorité responsable de l'urbanisme, qu'elle tient en éveil. Le plan de gestion suggère, entre autres choses, comment « gérer » le développement qui pourrait affecter un site du Patrimoine mondial. Dans le cas de Reims, il aurait pu mettre en vigueur de nombreuses recommandations de l'Étude d'aménagement des abords de la cathédrale, réalisée en 1989 par Yves Boiret, Architecte en Chef des Monuments Historiques et, à l'époque, architecte de la cathédrale. Il semble donc essentiel que les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial se voient attribuer une zone tampon adéquate et que des plans de gestion soient immédiatement rédigés.



Rue de la Paix

Place M.T. Herrick

Rue Carnot

Place Royale

Rue Henri Jadart

Rue Frosson-Bucoudray

Rue J.B. Langlet

Place du Chapitre

Rue Henri Heug

Square Jeanne d'Arc

Square du Trésor

Rue du cloître

Rue Libergier

Rue Rochefort

Place du Cardinal Luce

Rue Robert de Coudy

Place des Martyrs de la Résistance

Rue Chansy

Rue des Fusiliers

Rue des Tournelles

Cours Antoinette France

Rue Wincmar

Rue du Cardinal de Lorraine

Library

Place Carnegie

Rue d'Anjou

Rue Pol Beroux

Rue Voltaire